

Sujet : Saffray Florian demande : LE PRADET-sentier du littoral entre les plages des Bonnettes et de la Garonne
Date : Thu, 15 Oct 2020 14:04:07 +0200

Bonjour,

Propriétaire situé sur le nouveau tracé proposé pour la réhabilitation du « sentier du littoral entre les plages des Bonnettes et de la Garonne », je n'ai pas été concerté concernant ce projet. En l'état actuel, je m'oppose à sa réalisation pour les raisons suivantes :

Selon l'étude , le début du nouveau parcours (coté plage des bonnettes) suggère de récupérer un escalier à ce jour exclusivement dédié à la résidence Jeanne d'arc, au meublé l'enclave et à l'institut bell'estello. De plus, il est proposé de casser notre portail privatif : ceci transformerait la résidence privée et sécurisée en une résidence ouverte avec tout ce que cela comporte.

Cette étude propose ensuite de mutualiser la servitude de passage menant au meublé « l'enclave » avec le sentier. Néanmoins, c'est le seul accès possible pour les véhicules accédant au « meublé l'enclave » et si besoin les secours. Ce chemin étroit, emprunté par les véhicules ne permet en aucun cas de séparer ces derniers des marcheurs. Ceci exposerait les piétons à des dangers. De plus, Cette partie n'est pas éclairée pour faire face aux futures allez-venues nocturnes. Ces éléments respectent-ils le code de l'urbanisme et de protection des piétons ?

La création de ce tracé générera un trafic intensif, au sein d'un environnement déjà très fragile. En témoignent, les précédents effondrements et chutes d'arbres. Plus que jamais nous devons tenir compte de notre responsabilité environnementale. Ainsi, nous devons tout mettre en oeuvre pour protéger à long termes, cette faune et cette flore.

- la proposition faite pour « préserver la sécurité et la tranquillité des propriétés traversées » ne me convainc absolument pas, Le tracé propose de créer un chemin aux pieds de la résidence l'enclave , empêchant toute intimité, calme et sécurité comme c'est le cas aujourd'hui (voir suggestion de photo proposée dans l'enquête publique)

La réhabilitation du sentier pourrait être une bonne idée. En revanche, le choix du nouveau tracé suggéré semble difficilement respecter les règles du code de l'urbanisme, la préservation de la sécurité, la tranquillité des propriétés traversées et le respect environnemental des lieux.

Très cordialement

Profil : particulier

Nom : Saffray

Prénom : Florian

Ville : Le pradet

